

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Lucien MONARD, Mr Florian DECOURT Mme UYTERSROOT Valérie, Mr FLORIN Valentin

Absent excusé : Mme DESFONTAINNES donne pouvoir à Mr TAVEAU Jacques
Mme LELEU donne pouvoir à Mme Vanessa FRERE

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : **11** Qui ont pris part à la délibération : 9

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2022 à l'unanimité

1) Eclairage public économie Energie :

Mr Le Maire fait le point sur les factures d'électricité sur l'année 2021= 6708 € et sur 2022 = 9165€ à aout 2022. Malgré les tarifs préférentiels obtenus par le SE60 (groupement d'achat) En 2023 il y aura une augmentation de 60% sur les factures d'électricité soit environ 12831 € minimum

La commune est équipée en lampe LED ce qui a réduit la consommation de 50 % sur la rue Roland Mariage.

Mr le Maire explique que la commune doit faire des économies pour faire face aux augmentations et donc propose de couper l'électricité à partir d'une certaine heure.

Mr le Maire a fait demander un devis pour mettre en place une programmation de ces coupures nuit auprès de la société d'entretien CITEOS. Il faut compter environ 225 €.

Mr le Maire propose de couper de 22h à 05h du matin en semaine et de 22h à 07h du matin en week-end.

Mr le Maire soumet à délibération les horaires de coupure,

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les horaires proposés

Mr le Maire propose également de ne plus louer la salle des fêtes aux habitants extérieurs pour réduire le cout de la consommation d'énergie. La réservation sera aux habitants de la commune.

Noël : toujours par soucis économies pour la commune Mr le Maire explique que cette année les décorations seront réduites et concentrées dans le centre bourg et sur les entrées du village.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à 1 contre et 10 pour la réduction des décorations de Noël.

2) Voirie :

Les Travaux de voiries ont été refaite. Il manque le marquage au sol, les traçages de passage piéton. Les travaux de peinture sont la charge de la commune ainsi que la pose des panneaux (passages piétons, arrêt de bus .. Priorité à droite.)

Mr le maire soumet un devis de 9700 €.

Mr le maire propose de mettre à l'entrée du village des panneaux indiquant que le village est en priorité à droite ce qui limitera les coûts d'achats de panneau

Mr Le Maire explique qu'il est possible d'obtenir des subventions pour le marquage des arrêts de bus à hauteur de 60.

Le dos d'âne : La société qui a fait les travaux de voirie a refait le dos d'âne rue Roland Mariage. Les grilles ont été retirées pour écoulement des eaux ce qui fait que le passage piétons est décalé.

Arrêt de bus : il est prévu de mettre en place des arrêts de bus dans le village.

- ✓ 29 rue de La Hérelle
- ✓ 21 rue Roland Mariage
- ✓ Warmaise

Passages Piétons : il est prévu de mettre en place des passages piétons

- ✓ 33 rue de La Herelle
- ✓ 67 rue Roland Mariage
- ✓ 37 rue Roland Mariage
- ✓ 19 rue Roland Mariage
- ✓ 52 rue du 11 Nov

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place des arrêts de bus et le traçage des passages piétons.

3) Comptabilité : passage à la M57 en janvier 2024

Mr le Maire explique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi : En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de son budget principal et ses (nb) budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée **au 1er janvier 2024.**

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Dans le courant de l'année 2023 une simulation de maquette en M14 vers M57 sera faite et une délibération sera prise pour la mise en place au 1^{er} janvier 2024.

5) Projet Eoliens :

Mr le Maire explique au conseil municipal avoir reçu un projet éolien avec une enquête pour le site entre Wavignies et Campremy. C'est un projet de 3 éoliennes qui seront mise en bordure de route près de la nationale

Mr le Maire demande son avis au conseil municipal

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote contre ce projet Wavignies à l'unanimité. (11 votes contre).

Mr le maire a reçu une documentation de la société VALOREM, cette dernière a repéré un gisement éolien entre Chepoix Mory-Montcrux et Ansauvillers.

La société Valorem propose d'investir dans la société.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote contre ce projet éolien à l'unanimité (11 votes contre).

La société RP Global repropose un dernier projet avec les éoliennes reculées du chemin. Ils demandent une convention pour les autoriser à utiliser nos chemins pour aller à leurs éoliennes. Ils proposent 25000 € par an pour une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote contre ce projet éolien à l'unanimité (11 votes contre).

6) Diagnostic Energétique des bâtiments SE60

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire un diagnostic énergétique de tous les bâtiments de la commune par SE60. Il confirme qu'il n'y a pas de coup.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

7) Organisation du Marché Fermier et artisanal/

Mr Monard s'occupe d'organiser le marché de Fermier et artisanal qui aura lieu le 23/10/2022 de 9h00 à 19h00. A ce jour il y a 15 exposants qui ont confirmé leur présence.

Mme Deffontaines propose de se charger de faire l'affiche. Le marché se déroulera au Pré Vert et certains dans la salle des fêtes. Il y aura un Food truck sur la place de la mairie.

Mr le maire prévoit inauguration de la place du 11 nov.

Afin d'organiser et sécuriser les différents événements de la commune Mr le Maire souhaite mettre en place une commission sécurité avec Mr Durand leur action consiste à intervenir en amont et encadrer sur le terrain es événements. La commission sera composée de Messieurs Decourt, Viera Dias, Florin Valentina, Florin Guy, Durand, Mancel, et Mme Jimenez.

8) Questions Diverses :

Mr Taveau explique qu'il est très content des nouvelles enseignantes de l'école de Chepoix. La rentrée s'est très bien passée pour tout le monde. Mr le Maire explique que la préfecture nous a accordé la subvention pour le poste de l'Atsem de Chepoix et que le recrutement est en cours.

Mme Delcure nous explique qu'il y a un pb avec des jeunes qui jettent des cailloux. Mr le Maire propose de faire un rappel sur les règles de bon voisinage pour donner suite à des plaintes de nuisance diverses. (Chats errants, horaires de tonte, pb de voisinage, aboiements de chien.)

Mme Uyttersprot va organiser comme tous les ans le défilé d'Halloween le 31 octobre.

Le 18 novembre aura lieu le Beaujolais nouveau à partir de 19h00 pour les habitants de la commune.

Mr Decourt demande que la poubelle soit remise près de l'arrêt de bus rue de la Herelle

Mme Frere demande que la balayeuse passe. Mr Le maire explique que le cantonnier est entrain de tout nettoyer.

Levée de séance 20h20